

---

# L'IVRESSE PONCTUELLE EN SUISSE – ÉVALUATION DE LA PRÉVALENCE SUR LA BASE DE DIVERSES ENQUÊTES RÉALISÉES DEPUIS 1997

## RÉSUMÉ ET COMMENTAIRES

### Introduction

Les spécialistes de l'épidémiologie de l'alcool se sont longtemps concentrés sur la consommation régulière d'alcool en négligeant une autre facette de la consommation d'alcool, l'ivresse ponctuelle, dont l'impact négatif sur la santé publique est pourtant considérable.

Il n'existe encore aucune définition homogène de l'ivresse ponctuelle dans la littérature internationale spécialisée. Dans la terminologie couramment utilisée, on parle de « heavy episodic drinking », « binge drinking » et « risky single occasion drinking », décrit en français par « ivresse ponctuelle » ou « excès ponctuel ». Il s'agit d'une consommation excessive d'alcool dans un intervalle de temps limité (lors d'une soirée par exemple) conduisant à une intoxication. Il ne s'agit donc pas forcément d'une consommation régulière. A titre d'exemple typique, on cite souvent les états d'ébriété lors des sorties du week-end, le vendredi soir en discothèque ou à une fête.

L'ivresse ponctuelle se définit en général par le nombre de verres ou de boissons consommés lors d'une même occasion. La plupart du temps, la limite est fixée à cinq verres ou plus (environ 60 grammes d'alcool pur) pour les hommes. La limite est inférieure chez les femmes, soit quatre verres, ce qui représente environ 48 grammes d'alcool pur. Certaines études ont fixé des valeurs-limite plus élevées, telles que huit verres ou plus, voire douze verres ou plus.

Les critères de fréquence divergent aussi selon les études. L'ivresse ponctuelle est généralement considérée comme problématique à partir d'une fréquence de deux fois par mois. Indépendamment de cette limite, elle peut tout à fait avoir des conséquences négatives en restant unique.

Afin de déterminer le nombre de personnes ayant eu des ivresses ponctuelles dans le cadre d'une enquête de santé publique, il est essentiel de déterminer des critères de quantité et de fréquence. Il est évident que moins les valeurs-limite sont élevées, plus la prévalence va augmenter.

### Objectifs, données et méthodes

En Suisse, l'ivresse ponctuelle a fait l'objet de plusieurs études depuis l'Enquête suisse sur la santé (ESS) de 1997. Or les définitions divergent d'une étude à l'autre. L'ESS 2002 place par exemple la valeur-limite à huit verres ou plus pour les hommes et à six verres ou plus chez les femmes, alors que dans le cadre de l'évaluation du train de mesures « Ça débouche sur quoi ? », la limite est abaissée à cinq verres ou plus chez les hommes et à quatre verres ou plus chez les femmes. Cette différence a constitué un obstacle dans la communication de chiffres sur la prévalence de l'ivresse ponctuelle en Suisse. Selon la valeur choisie, les évaluations oscillaient en effet entre à peine 250 000 et plus d'un million de personnes en Suisse. Avec des valeurs-limite divergentes, il est en outre difficile de déterminer des tendances, alors que c'est l'un des objectifs recherchés dans le cadre d'un monitoring de la santé publique.

---

L'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres dépendances (ISPA) a donc été chargé par l'Office fédéral de la santé publique d'harmoniser, en collaboration avec l'Institut de recherche sur les addictions (ISF, Zurich), les données disponibles concernant l'ivresse ponctuelle et de relier les informations collectées par le biais des différentes enquêtes afin de permettre une meilleure évaluation de la prévalence. Pour ce mandat, la valeur-limite a été fixée à deux ivresses ponctuelles par mois, soit cinq verres (quatre pour les femmes) ou plus lors d'une même occasion.

Trois grandes enquêtes représentatives de la Suisse et abordant également l'ivresse ponctuelle ont été réalisées, parfois à plusieurs reprises, depuis 1997:

- les enquêtes suisses sur la santé (ESS) (études transversales réalisées en 1997 et en 2002) ;
- trois sondages visant à évaluer le train de mesures « Ça débouche sur quoi ? » (études transversales réalisées en 1998, 2000 et 2002) ;
- une étude longitudinale portant sur les effets de la baisse du prix des spiritueux réalisée en quatre étapes au printemps et à l'automne 1999.

Ces études sont représentatives de la population suisse parlant l'une des langues nationales et disposant d'un raccordement téléphonique. La Suisse étant l'un des pays où le nombre de raccordements téléphoniques par habitant est l'un des plus élevés, les échantillons de population interrogés par le biais d'une enquête téléphonique peuvent être considérés comme représentatifs.

Il convient toutefois de préciser que seules les enquêtes « Ça débouche sur quoi ? » se basaient exactement sur la valeur-limite susmentionnée ; il était donc impossible de calculer, à des fins de comparaison, des moyennes simples sur la base de ces sondages. Grâce à des modèles de prévision statistiques, il a fallu uniformiser les différentes définitions de l'ivresse ponctuelle de chaque étude. Ces modèles ont été élaborés sur la base des données regroupées de toutes les études mentionnées, portant sur environ 40 000 personnes interrogées (âgées de 15 à 74 ans).

## Résultats

Les études divergent non seulement au niveau des critères et des définitions adoptés, mais elles ont aussi été réalisées à des moments différents. Il est donc très difficile de déterminer des tendances étant donné que les différences constatées ne peuvent pas clairement être attribuées à des variations dans le temps. Grâce aux modèles statistiques, il est toutefois possible de procéder à une évaluation constante de la prévalence de l'ivresse ponctuelle en utilisant les données de toutes les études réalisées et en se basant sur l'hypothèse d'une stabilité relative dans le temps. Cette solution paraît d'autant plus judicieuse que, prises individuellement, les études aboutissent à des résultats contradictoires en matière de tendances.

Parmi la population suisse (nous avons utilisé les termes de « population suisse, Suisses et Suissesses » par souci de clarté bien que les étrangers parlant l'une des langues nationales soient compris dans les résultats), plus de 900 000 personnes boivent au moins deux fois par mois plus de cinq (pour les hommes) ou quatre (pour les femmes) verres d'alcool lors d'une même occasion. La proportion des personnes ayant eu une ivresse ponctuelle parmi les consommateurs d'alcool se réduisant avec l'âge, les jeunes et les jeunes adultes sont les plus concernés. Cette conclusion recoupe les résultats d'autres études reconnues, bien que les taux obtenus en Suisse ne baissent pas aussi notablement au-delà de 25 ans que ceux des autres pays.

---

Jusqu'à l'âge de 44 ans, le nombre de personnes relatant des ivresses ponctuelles est le même (chiffres absolus) quelle que soit la catégorie d'âge (env. 200 000 chez les 15-24 ans, env. 200 000 chez les 25-34 ans et env. 200 000 chez les 35-44 ans). Ce n'est qu'au-delà de 44 ans que le nombre de ces consommateurs excessifs ponctuels baisse. Cette diminution est proportionnelle à la réduction de la consommation d'alcool, liée à l'âge. La différence entre la proportion de consommateurs ayant eu des ivresses ponctuelles parmi les consommateurs d'alcool et parmi la population totale est due, d'une part, au fort taux de jeunes ne buvant pas du tout d'alcool et, d'autre part, au nombre plus élevé de personnes ayant eu des ivresses ponctuelles chez les 25-44 ans par comparaison avec la catégorie 15-24 ans.

L'ivresse ponctuelle concerne deux fois plus d'hommes que de femmes et ce, malgré une valeur-limite moins élevée chez ces dernières. Concrètement, environ 627 000 hommes en Suisse consomment 5 verres d'alcool ou plus au moins deux fois par mois. Ce chiffre représente 26 % des hommes consommant de l'alcool. Chez les femmes, ce chiffre est de 304 000 (pour une consommation de 4 verres ou plus), ce qui représente 15 % des femmes buvant de l'alcool. Jusqu'à l'âge de 44 ans, la proportion de consommatrices excessives ponctuelles parmi la population reste relativement stable. Dans cette catégorie, plus de 200 000 femmes ont eu une ivresse ponctuelle au moins deux fois par mois.

Si l'on fixe la valeur-limite à 8 verres ou plus pour les hommes et à 6 ou plus pour les femmes, on constate d'autant plus clairement que les jeunes et les jeunes adultes (en particulier les hommes) sont particulièrement concernés par l'ivresse ponctuelle, à savoir quelque 70 000 jeunes hommes et 30 000 jeunes femmes entre 15 et 24 ans. Avec cette valeur-limite, la prévalence est supérieure à 400 000 personnes (275 000 hommes et 129 000 femmes).

### **Qu'est-ce que l'ivresse?**

L'alcool est une substance qui induit, déjà avec de faibles quantités, une *intoxication* au niveau du système nerveux central. Au plan scientifique, la notion d'*ivresse* est employée pour une consommation d'alcool excessive lors d'une occasion (4 ou 5 verres et plus), qui génère des atteintes physiques et psychiques, telles que diminution des facultés cognitives, de la concentration, de la perception visuelle et auditive ainsi que de la coordination des mouvements. *Même quand ces symptômes ne sont pas ressentis comme tels par l'individu, ils sont considérés au plan médical comme une ivresse et une intoxication.*